ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)



QHSE 29/10/2025

Public et prérequis

Animateur, Responsable QSE

Aucun prérequis

Les objectifs

Comprendre la réglementation ICPE par le prisme d'un jeu pédagogique Connaître les sources réglementaires qui régissent l'environnement et le classement ICPE des entreprises

Identifier les différents interlocuteurs internes et externes Évaluer la responsabilité qui incombe à l'entreprise et ses responsables Comment répondre aux exigences de la DREAL

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Alternance d'apports théoriques, de cas pratiques, de mises en situation La formation est animée par des formateurs experts, validés par nos équipes pédagogiques et disposant de 5 à 10 années d'expérience dans leur domaine de compétences.

Validation et certification

Attestation de formation

Outils pédagogiques

Supports théoriques et réglementaires Cas pratiques, mises en situations à partir d'exercices concrets Documents types

Contenu de la formation

Historique

Contexte réglementaire

Les installations classées

Nomenclature des installations classées Établissements concernés Exercices d'application

Mise en service, exploitation et cessation d'activité d'une installation classée

Installation soumise à Déclaration
Installation soumise à Enregistrement
Installation soumise à Autorisation
Les études de danger et les études d'impact
Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

RÉFÉRENCE

QHSE0001

CENTRES DE FORMATION

Beauvais, Saint-Quentin, Amiens

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour / 7 heures

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + Promeo

- 60 ans d'existence
- Une communauté de 3 100 alternautes
- 24 000 stagiaires formés par an
- 3 500 entreprises qui nous font confiance
- Un accompagnement personnalisé et un contact dédié
- L'expertise professionnelle de tous nos formateurs
- La diversité des diplômes sous accréditation par des partenaires de renom
- Une pédagogie active
- Des infrastructures technologiques et un environnement stimulant

Amiens - 03 22 54 64 00 Beauvais - 03 44 06 15 20 Compiègne - 03 44 20 70 10 Friville - 03 22 60 20 20 Saint-Quentin - 03 23 06 28 88 Senlis - 03 44 63 81 63 Soissons - 03 23 75 65 75

Qu'est-ce que l'inspection des installations classées ?

Missions et valeurs de l'inspection Encadrement réglementaire Surveillance des installations classées Information auprès des exploitants et du public L'inspection au sein de la DREAL Les autres missions de la DREAL

Modalité d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers des mises en situation et exercices proposés.

Amiens - 03 22 54 64 00 Senlis - 03 44 63 81 63 Beauvais - 03 44 06 15 20 Soissons - 03 23 75 65 75 Compiègne - 03 44 20 70 10 Friville - 03 22 60 20 20 Saint-Quentin - 03 23 06 28 88